

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020500: carrières de kaolin et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur

En vigueur au 01/07/2016 (Dernière actualisation de la page 18/07/2016)

Indexation de 1% en 07/2016.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

Application de la CP 100 pour les moins de 18 ans.

Catégorie	Age
	18
Manoeuvres	12.5942
Spécialisés	13.1958
Qualifiés	13.7965